



Préparation de Médication Individuelle

Informations pour le patient

Cher patient,

Vous avez convenu avec votre pharmacien que dorénavant vos médicaments vous seront délivrés prêts à l'emploi, par moment de prise. Grâce à votre pilulier vous saurez avec précision quels médicaments vous devez prendre à un certain moment.

Comment l'utiliser?

Dans votre pilulier, il y a une séparation nette entre les jours de la semaine et une autre entre les différents moments de la journée (matin, midi, soir et le coucher).

Le **choix du jour** est très clair: le lundi vous ne prenez que les comprimés prévus pour le lundi dans les compartiments du « lundi ».

La **répartition par moments** de la journée est la suivante :

- Le premier compartiment est destiné au **matin**. En principe réservé aux médicaments que vous devez prendre au petit-déjeuner.
- Le deuxième compartiment est pour le **midi**. En principe donc pour le repas de midi. Bien que beaucoup de médicaments doivent être pris pendant le repas, certains doivent être pris juste avant de manger ou carrément hors des repas. Votre pharmacien vous donnera de plus amples renseignements à ce sujet.
- Le troisième compartiment est réservé aux médicaments à prendre au **repas du soir** qui se situe habituellement entre 17 et 19 heures.
- Le quatrième compartiment est prévu pour les médicaments à prendre **avant de vous coucher**. Quand vous avez pris ces médicaments, vous avez pris tous les médicaments prévus pour la journée.

Le matin suivant vous recommencez le même processus en débutant bien entendu par le compartiment « matin » du nouveau jour. Quand le pilulier est vide, vous retournez voir votre pharmacien qui le remplira à nouveau.

En même temps que votre pilulier, vous recevrez un **schéma d'administration**. C'est un relevé sur papier des médicaments que vous devez prendre qui vous indique en plus à quels moments les prendre. Votre pharmacien parcourra ce schéma avec vous.

Vous pourrez toujours en demander un duplicata à votre pharmacien avant de vous rendre chez votre médecin ou chez un spécialiste ou encore si vous devez être hospitalisé. De cette façon les différentes personnes qui seront amenées à vous prodiguer des soins sauront exactement quels médicaments vous sont administrés.

N'oubliez pas de toujours communiquer toute modification dans votre médication à votre pharmacien !

Conservation

L'idéal est de conserver votre pilulier dans un endroit frais. Choisissez pour cela un endroit fixe, toujours le même. Ainsi, vous n'aurez aucune peine à mettre la main dessus.

Veillez surtout à ce que vos médicaments restent hors de portée des enfants.

Que faire si vous perdez des médicaments ?

Si par accident vous avez perdu des médicaments ou si votre boîte s'est renversée, retournez immédiatement chez votre pharmacien. Il vérifiera votre médication, remplira à nouveau votre pilulier et tout rentrera dans l'ordre.

Que faire si votre médecin vous prescrit d'autres médicaments?

Rapportez votre pilulier chez votre pharmacien et donnez-lui la nouvelle ordonnance. Le pharmacien retirera du pilulier les médicaments que vous ne devez plus prendre et y mettra les nouveaux.

Que faire des médicaments que vous ne devez plus prendre?

Rapportez ces médicaments chez le pharmacien. Il veillera à ce qu'ils soient détruits.



Si vous avez d'autres questions au sujet de votre médication, contactez votre pharmacien. Il se fera un plaisir de vous répondre.